

Pourtant, en tant qu'élus de la population, nous sommes tous égaux, et tant qu'une loi n'aura pas été adoptée au Parlement, tant que les fonctionnaires n'auront pas reçu les directives du Parlement, je soutiens, à l'instar de M. l'Orateur Jérôme, que les députés des deux côtés de la Chambre devraient avoir accès aux mêmes ressources financières lorsqu'ils s'occupent d'activités qui intéressent le Parlement.

Je vous prie donc d'envisager la chose sérieusement, car l'Orateur a déclaré, comme en fait foi le hansard, qu'avant d'adopter une pratique de ce genre, mieux vaut l'examiner avec beaucoup d'attention. Il a dit qu'il fallait consulter la Chambre. J'estime que nous serions bien avisés de saisir un comité spécial de cette affaire de sondages et de publicité concernant des propositions sur lesquelles le Parlement du Canada ne s'est pas encore prononcé et au sujet desquelles il n'a pas donné de directives aux fonctionnaires. A mon avis, il s'agit d'une affaire qui touche à l'essence même de la démocratie, de la liberté, de l'égalité des suffrages, qu'ils soient le fait des députés du gouvernement ou des députés de l'opposition. Je vous remercie.

[Français]

**Mme le Président:** Si les honorables députés le permettent, je vais maintenant interrompre le débat sur cette question de privilège qui m'a été soumise cet après-midi. Je ne veux pas anticiper sur les deux décisions que je rendrai demain et qui sont très sensiblement près de la question soulevée aujourd'hui, et je n'en veux comme preuve—preuve que je sou mets aux honorables députés—les arguments qui ont été invoqués à la Chambre cet après-midi, qui sont presque les mêmes que ceux utilisés pour faire la preuve des deux questions de privilège que j'ai décidé d'examiner et sur lesquelles je dois rendre une décision demain.

Sur celle qui a été soulevée aujourd'hui, je n'ai pas été convaincue et on ne m'a pas démontré à ma satisfaction pour l'instant—néanmoins je vais réserver ma décision sur la question d'aujourd'hui—on ne m'a pas démontré, dis-je, quelles informations étaient contenues dans les études ou les sondages ou l'article de la société Goldfarb, qui ne sont pas contenues dans les études que le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) a décidé de rendre disponibles aux députés, par un mécanisme qu'il a choisi lui-même, et qui ne plaît peut-être pas aux honorables députés, mais je n'ai aucune autorité pour forcer l'honorable ministre à déposer des documents à la Chambre. Il a choisi un mécanisme, un moyen à lui, pour rendre disponibles des études qui, à son avis, sont très volumineuses. C'est son affaire, et si les honorables députés ne sont pas satisfaits de la façon dont le ministre s'est comporté en ce qui concerne la disponibilité de ces documents, ils peuvent évidemment en débattre dans une circonstance ou une autre.

Je réserve donc ma décision sur la question de privilège qui a été soulevée aujourd'hui. Je rendrai demain les deux décisions que j'ai prises en délibéré et également mon jugement sur la question qui est soulevée aujourd'hui. Je ne dis pas qu'elles sont toutes semblables, pas du tout. Elles ont porté sur certai-

nes nuances. Elles ne sont pas semblables, mais elles sont suffisamment semblables, et elles portent sur un même sujet, et je rendrai ma décision demain sur les trois questions.

[Traduction]

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, si j'invoque le Règlement, c'est, je le confesse, à propos de l'affaire que vous avez décidé d'examiner et que, par conséquent, vous n'avez pas encore tranchée. L'aspect que je tiens à vous signaler mérite votre attention. Si je le signale, c'est à cause des réponses que le gouvernement a données aux questions concernant les sondages. Si vous n'aviez pas décidé de différer votre décision, je ne l'aurais pas signalé, car j'éprouve beaucoup de respect pour la Présidence, et je pense que vous le savez.

● (1540)

Ce qui me préoccupe, c'est qu'en réponse à une question posée hier, comme on le voit à la page 3685 du hansard—cette question ayant trait à la diffusion des résultats des sondages—le ministre a décidé qu'il n'en déposerait pas les résultats. C'est son affaire. J'interrogerai tantôt le leader du gouvernement à la Chambre à ce sujet, mais c'est son affaire. Madame le Président, en fait, le ministre est en train de choisir un mécanisme qui permettra d'obtenir les résultats des sondages. On pourrait connaître les questions et les données brutes.

**M. Pinard:** Ce n'est pas là un rappel au Règlement, Walter.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Nous savons qu'une analyse détaillée des sondages a été faite. Mais les résultats de l'analyse ne seront pas publiés. C'est de cette analyse dont il est question dans la publicité de Goldfarb.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je remercie le député de m'avoir signalé ce fait. Je pense y avoir déjà fait allusion d'ailleurs quand j'ai dit à la Chambre que je réservais ma décision au sujet de la question de privilège. J'ai dit que peut-être les députés n'aimaient pas le moyen choisi par le ministre pour communiquer les résultats de ces études ou de ces sondages . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ce n'était pas la question.

**Mme le Président:** . . . aux députés de la Chambre, mais c'est le moyen qu'il a choisi. Si les députés veulent en discuter une autre fois ou à l'occasion d'une autre question de privilège, je veux bien m'y prêter; mais j'ai déclaré que je réservais mon jugement sur cette question de privilège, et les observations du député de Nepean-Carleton s'y rattachent justement. Quoi qu'il en soit, il a exprimé son point de vue, mais je ne recevrai pas d'autres interventions.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre va-t-il nous dire quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?